

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE**

SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois d'octobre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Présents : Jean-Marie SEITE, Pierre POLI, François ROSSI, François CROCE et Jean-Baptiste MORETTI

Pouvoirs :

François-Marie MARCHETTI donne procuration à Jean-Marie SEITE

Secrétaire de séance : François CROCE

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président du PETR du Pays de Balagne informe les membres du comité syndical que dans le cadre du colloque « l'histoire des jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger » qui se tiendra au mois de novembre prochain, il est prévu la publication des actes de ce colloque.

Le montant de cette opération est estimé à 6 900 € ht.
Ce projet pourrait faire l'objet de deux demandes de financements distinctes.

- Une demande de soutien financier auprès de la DRAC de Corse qui financerait à hauteur de 40% l'intégralité de cette opération ;
- Une seconde de demande de subvention au titre du dispositif portant sur la mise en valeur patrimoniale de la Collectivité de Corse qui financerait cette opération à hauteur de 40%.

Le plan de financement en hors taxe s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Impression d'ouvrages | 6 900 € | DRAC (40%) | 2 760 € |
| | | CdC (40%) | 2 760 € |
| | | Autofinancement (20%) | 1 380 € |
| TOTAL | 6 900 € | TOTAL | 6 900 € |

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20231016-2023-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



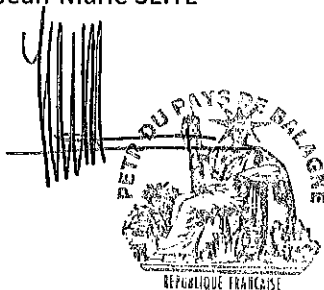
ADOPTENT le projet et approuve le plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires liées à la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des financements correspondants.
- **PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant par le représentant de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site du Pays de Balagne (www.pays-de-balagne.corsica) pendant un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
M. Jean-Marie SEITE



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line extending to the right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20231016-2023-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

